La Ligne Azur anti-homophobie n'aurait pas dû entrer à l'école (rapporteur public du Conseil d'Etat)

24/09/2014 à 21h15

L'Education nationale a fait preuve de "légèreté" en soutenant la campagne de la Ligne Azur, qui répond, mais de manière "critiquable", aux interrogations des jeunes sur leur orientation sexuelle, a estimé mercredi le rapporteur public du Conseil d'Etat.



La plus haute juridiction administrative, qui a mis sa décision en délibéré, suit dans une très large majorité des cas l'avis du rapporteur, mais n'est pas tenue de le faire.

La Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC) lui demande d'annuler une circulaire du ministère de l'Education.

Le 4 janvier 2013, en plein débat autour du mariage homosexuel, le ministre Vincent Peillon enjoignait les recteurs à lutter contre l'homophobie et à "relayer avec la plus grande énergie la campagne de communication relative à la Ligne Azur, ligne d'écoute pour les jeunes en questionnement à l'égard de leur orientation ou de leur identité sexuelle".

Comme la CNAFC, le rapporteur public a estimé que certains aspects du site LigneAzur.org, géré par Sida Info Service, paraissaient "pour le moins critiquables". Même si ces extraits ont été retirés ou complétés, ils étaient à l'époque

de la circulaire en contradiction avec “les principes de neutralité de l’école et de liberté de conscience”, a-t-il dit.

(…) Nouvel Obs